

03-02-2020 Province de Québec - Municipalité de Saint-Cléophas

À une séance régulière tenue le 3 février 2020, à 19h30, au 356, Principale, à laquelle séance sont présents: Monsieur Jean-Paul Bélanger, maire, la conseillère et les conseillers: Richard Fournier, Roland St-Pierre, Micheline Morin, Normand St-Laurent et Réjean Hudon.

Le conseiller Réjean St-Laurent est absent.

Monsieur le maire déclare la séance ouverte par la lecture de l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1. Vérification du quorum
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 13 janvier 2020
4. Lecture et adoption des comptes
5. Correspondance et information
 - a) École polyvalente Sayabec
6. Invitations
 - a) Plan d'intervention de sécurité routière en milieu municipal (PISRMM)
7. Demandes de don et d'appui
 - a) -----
8. Programme d'aide à la voirie locale
Volet – Accélération des investissements sur le réseau routier locale et Redressement des infrastructure routières locales
9. Mandat au service de génie de la MRC de La Matapédia
Travaux de remplacement de ponceaux
10. Mandat au service de génie de la MRC de La Matapédia
Détection de fuite
11. Mandat au service de génie de la MRC de La Matapédia – Bilan de l'eau
12. Avis de motion – Règlement d'emprunt numéro 229
13. Dépenses de fonctionnement sur des routes locales de niveau 1 et 2 admissibles au Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (PAERRL) 2019
14. Dossier Protégeons notre Héritage et Assurons-nous du Respect de l'Eau (PHARE)
15. Critères pour les projets déposés à la Municipalité
16. Consommation d'eau potable
17. Prochaine réunion régulière du conseil – 9 mars 2020
18. Questions de l'assemblée
19. Levée de la réunion

13-20

Adoption de l'ordre du jour

Proposé par Normand St-Laurent et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

14-20

Adoption du procès-verbal

Proposé par Réjean Hudon et résolu à l'unanimité que le procès-verbal 13 janvier 2020 soit adopté tel que rédigé étant donné que chaque membre du conseil en a reçu une copie et en a pris connaissance. Correction: Résolution 06-20 le montant de la contribution financière n'est pas de 500\$ mais plutôt de 1 029.05\$ pour l'année 2020.

15-20

Adoption des comptes

Proposé par Micheline Morin et résolu à l'unanimité que les comptes suivants soient adoptés et payés.

COMPTES DÉJÀ PAYÉS

Bell Mobilité, #9923-11-2019, cellulaire décembre	91.36
Les Entreprises Clermont, 3 ^e vers. janvier déneigement	18 015.43
Télus, #3101-01-2020, camping décembre	65.64

COMPTES NON PAYÉS

9385-3117 Québec inc. #1628-1629, cueillette janvier	1 297.99
Anicet Fournier, 3 ^e vers. déneigement pour janvier	528.88
Clérobéc, #38556-38597-38651-38692-38805, matériaux divers	276.20
Électricité Garon, #23349, chaudière biomasse	1 199.12
Épicerie R. Berger, #6736352, sel à glace	57.38
Hamster, #753899-753958, fournitures de bureau	235.20
Kaleidos Multimédia, #3668, nom domaine et héberg.(site web)	150.05
Katie St-Pierre, #7, frais dépl. St-Moïse (rencontre MRC)	20.80
Kopilab, #257033-257616, photocopieur et caisse de papier	795.51
Laboratoire BSL, #76982-76983, analyses des eaux	485.87
Les Marchés Tradition, #475700-863708-478582, art. nettoyage	56.92
Les Pétroles BSL, #13939-13940-14039-14040, huile H. V. et CPÉSTP	4 745.57
MRC Matapédia, #22260-22344-22345-22346-22347-22362-22445-22481, honoraires et q-p divers	18 554.67
Pages Jaunes, #20-7754743, publicité	46.09
PGR, #55009-55010, 2 ^e versement, chaudière biomasse	32 767.88
P.T.J Constructions, #12, chaudière biomasse	14 288.75
Plomberie Nickel Rimouski, #4368, plomberie biomasse	384.62
Protection Garvex, #35807, inspection semi-annuelle syst. extinction	260.42
Roland St-Pierre, #7, frais dépl. Albertville (banquet des maires)	38.40
Sécurité Berger, # 10001, réparation souffleuse	166.70
Société Nationale de l'Est du Québec, #2326, drapeaux Québec	103.48
Telus, #3023-01-28, Hôtel de ville, janvier 2020	111.44

16-20

Plan d'intervention de sécurité routière en milieu municipal (PISRMM)

Proposé par Micheline Morin et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise les conseillers Réjean Hudon et Normand St-Laurent à représenter la municipalité de Saint-Cléophas lors de la rencontre concernant le Plan d'intervention de sécurité routière en milieu municipal (PISRMM) qui aura lieu le 11 février prochain à Amqui. Le frais de déplacement sera remboursé par la municipalité.

17-20

Programme d'aide à la voirie locale – Mesures particulières **Volet Accélération des investissements sur le réseau routier locale et** **Redressement des infrastructure routières locales**

Dossier: RIRL-2018-881

Projet: Réfection de la rue Principale

Résolution numéro: 17-20

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Cléophas a pris connaissance des mesures particulières applicables exclusivement aux demandes d'aide financière complètes et admissibles reçues entre le 1^{er} avril 2017 et le 31 mars 2020 dans le cadre des volets Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) et Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE les mesures particulières ont préséance sur les modalités d'application des volets AIRRL et RIRL;

ATTENDU QUE le Ministère versera 90% du montant de l'aide financière au comptant dans les meilleurs délais suivant la signature de la lettre d'annonce par le ministre;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets doit être effectuées dans le mois suivant la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 janvier 2021;

ATTENDU QUE le dernier versement est conditionnel à l'acceptation par le ministre de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE le solde de l'aide financière, s'il y a lieu, fera l'objet d'un versement unique au comptant en fonction de la dépense réelle admissible sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'apparaissant à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE s'engage à rembourser sans délai le ministère des Transports du Québec (MTQ) pour les sommes versées en trop lorsque:

- Le premier versement d'aide financière est supérieur à l'aide financière à verser déterminée à la section 4.7.2 (pour le volet RIRL) ou à la section 5.7 (pour le volet AIRRL);
- Si le projet est annulé par le bénéficiaire ou reporté le ou après le 1^{er} janvier 2021.

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Cléophas s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère, le cas échéant;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce et, au plus tard le 31 décembre 2020, sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Cléophas a choisi d'établir la source de calcul de l'aide financière sur:

- Estimation des coûts des travaux
- Offre de services (de gré à gré)
- Bordereau de soumission de l'entrepreneur

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Normand St-Laurent et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Saint-Cléophas confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

18-20

Mandat au service de génie de la MRC de La Matapédia Travaux de remplacement de ponceau

Considérant que la municipalité de Saint-Cléophas doit effectuer les travaux de remplacement de ponceau sur la rue Principale, Dossier RIRL-2018-881;

En conséquence, il est proposé par Réjean Hudon et résolu à l'unanimité:

1. De mandater le Service de Génie municipal de la MRC de La Matapédia afin d'effectuer:
 - 1.1. L'appel d'offres auprès des entrepreneurs;
 - 1.2. La surveillance des travaux;
 - 1.3. L'appel d'offres de services professionnels pour le contrôle de la qualité.

19-20

Mandat au service de génie de la MRC de La Matapédia Détection de fuites sur le réseau d'aqueduc

Proposé par Richard Fournier et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Cléophas mandate le service de génie municipal de la MRC de La Matapédia afin de détecter les fuites sur toute la longueur du réseau d'aqueduc.

20-20

Mandat au service de génie municipal de la MRC de La Matapédia Bilan de l'eau

Considérant que la municipalité de Saint-Cléophas doit déposer un bilan de l'usage de l'eau potable pour l'année 2019 dans le cadre de la Stratégie municipale d'économie d'eau potable;

Considérant que le service de génie municipal de la MRC de La Matapédia a déposé une offre de service pour réaliser le bilan de l'eau;

Par conséquent, il est proposé par Micheline Morin et résolu à l'unanimité que le conseil accepte l'offre de service de la MRC de La Matapédia au coût de 2 500.00\$.

21-20

Avis de motion – règlement d'emprunt n° 229

Avis de motion est donné par le conseiller Roland St-Pierre, conformément aux dispositions de l'article 445 du code municipal, voulant qu'à une prochaine séance soit déposé au conseil municipal de Saint-Cléophas pour adoption le règlement d'emprunt portant le numéro 229. Ledit règlement d'emprunt n° 229 comprendra des travaux de remplacement de ponceaux.

22-20

Dépenses de fonctionnement sur des routes locales de niveaux 1 et 2 admissibles au Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (PAERRL) 2019

Considérant que la municipalité de Saint-Cléophas doit présenter un compte rendu des dépenses de fonctionnement sur les routes locales de niveaux 1 et 2 admissibles au Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (PAERRL) pour l'année 2019.

Par conséquent, il est proposé par Réjean Hudon et résolu à l'unanimité que le conseil municipal atteste de la véracité des frais encourus pour l'année civile 2019 sur les routes locales de niveaux 1 et 2 suivantes:

Entretien d'hiver:	75 303.28
Entretien d'été:	46 811.24
Dépenses d'investissement:	0.00
Total des dépenses:	122 114.52

23-20

Dossier Protégeons notre Héritage et Assurons-nous du Respect de l'Eau (PHARE)

Considérant que Madame Liette Perreault demande au conseil d'être mandatée par celui-ci pour avoir une crédibilité auprès des organismes qu'elle veut rencontrer concernant le dossier PHARE;

Par conséquent, il est proposé par Réjean Hudon et résolu à l'unanimité que le conseil municipal rencontre madame Liette Perreault et ses membres accompagnateurs afin de faire une mise à jour des étapes que ceux-ci ont accomplies avant de prendre une décision. Cette réunion aura lieu dans les semaines à venir, soit avant la séance du 9 mars prochain.

24-20

Critères pour les projets déposés à la Municipalité

Proposé par Roland St-Pierre et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Cléophas adopte les critères suivants:

- Tous comités voulant déposer un projet à la municipalité devra le faire avant le 15 octobre de chaque année financière;
- Chaque projet accepté devra être complété à l'intérieur de la même année (exemple: dépôt du projet en 2020, début et fin des travaux en 2021);
- Si un comité veut avoir plus d'une année pour concrétiser le projet, il devra l'inscrire lors du dépôt de la demande.

MENTION AU PROCÈS-VERBAL

CONSOMMATION D'EAU POTABLE – JANVIER 2020

1 111.78 litres/jour/résidence en moyenne

25-20

Levée de la séance

Proposé par Réjean Hudon et résolu à l'unanimité par le conseil municipal que la séance soit levée à vingt heures vingt minutes (20h20).

Jean-Paul Bélanger
Maire

Katie St-Pierre
Directrice générale et sec.-très.